

Les infirmières agrégées des écoles d'Olentangy vous souhaitent la bienvenue dans notre district scolaire. Les écoles d'Olentangy font tout leur possible pour << faciliter l'apprentissage maximum pour chaque élève >>. Pour soutenir cette mission, nous sommes dédiés à la promotion de la santé et la sécurité de tous nos élèves. De ce fait, nous vous prions de passer en revue les informations suivantes des supports de santé.

Informations sur la vaccination :

La loi de l'Ohio O.R.C. 3701.13 exige que tous les élèves aient un dossier d'immunisation complet et à jour à l'école, à moins de bénéficier d'une exemption. Veuillez vous référer au site internet du Département de la Santé et des Vaccinations pour les conditions requises. Il est requis de fournir une preuve d'immunisation dans les quatorze (14) jours qui suivent où votre enfant commence l'école.

L'administration de médicaments :

Médicaments avec et sans ordonnances

Pour les élèves de la maternelle au CM2 (K-5th), l'administration de quelconque médicament doit être faite par la clinique de l'école. Pour qu'un médicament (avec ou sans ordonnance) puisse être administré pendant les heures d'écoles, les étapes suivantes doivent être suivies :

1. Si un inhalateur est nécessaire à l'école, le plan d'action pour l'asthme ("Asthma Action Plan") doit être complété par un médecin. Si un élève peut être amené à avoir besoin d'un auto-injecteur d'épinéphrine (tel qu'un EpiPen, Auvi Q), le formulaire sur les allergies alimentaires et le plan individuel de soins d'urgence pour élève anaphylactique ("Food Allergy and Anaphylaxis Emergency Care Plan") doit être complété. Pour les médicaments avec ordonnance, le formulaire "Physician's Prescribed Medication/Procedure Request Form" doit être rempli et rendu au bureau de l'école. Pour les médicaments sans ordonnance, il faut remplir le formulaire "Parent's Non-Prescription Medication Request Form".

2. Tous les médicaments doivent être reçus dans leur boîte d'origine. La boîte doit clairement comporter le nom et prénom de l'élève, ainsi que le nom du médicament, le dosage et les directives pour l'administration.

3. Les médicaments envoyés à l'école sans l'étiquetage approprié (tel que des pilules dans un sachet en plastique) ne seront pas administrés. Le parent/tuteur sera responsable pour l'administration du médicament si les formulaires appropriés ne sont pas complétés et retournés au bureau de l'école. Si le dosage change pendant l'année scolaire, vous être prié de contacter la clinique de l'école le plus vite possible. Nous vous remercions de votre coopération.

Pour les élèves de la 6ème à la terminale (6th – 12th grade), l'administration des médicaments avec ordonnance passe par la clinique de l'école. Les médicaments sans ordonnance peuvent être transportés et auto-administrés par l'élève lorsque le formulaire "Self-Carry Non-Prescription Medication Request Form" est complété.

Dépistages de santé :

En accord avec les exigences et directives du Département de la Santé de l'Ohio, les infirmières d'école mènent des dépistages de santé périodiques pour détecter des anomalies dans le champ de la vision et de l'ouïe. Les dépistages de santé peuvent être aussi menés lorsqu'un problème ou une inquiétude se pose.

Maladie :

Il est important que les élèves ne soient pas envoyés à l'école s'ils manifestent des symptômes de maladies. Cela inclut : une fièvre de 100.4°F ou plus (38°C), vomissements, diarrhée, et/ou une toux persistant plus de 24 heures. Il est conseillé de garder un enfant à la maison jusqu'à 24 heures après la fin des symptômes et sans l'aide de médicament. Le personnel de la clinique vous contactera si votre enfant est malade à l'école et à besoin de rentrer à la maison. De ce fait, nous vous prions de garder à jour les informations sur vos contacts d'urgence.

Besoins particuliers en termes de santé :

Prière de contacter l'infirmière de l'école si votre enfant a un besoin spécifique en termes de santé ou un état de santé particulier, ou s'il/elle prend des médicaments quotidiennement. Si votre enfant a une allergie sévère, crises d'épilepsie, asthme, diabète, etc. ou a besoin d'un traitement spécifique à l'école, l'infirmière de l'école devraient en être informé le plus rapidement possible. Prière d'informer l'enseignant et le directeur de la cantine des allergies et restrictions alimentaires de votre enfant.

Révisé le 11 mai 2023